**Jacques Creyssel (FCD) : "Nos lois et notre fiscalité doivent être adaptées au nouveau monde"**

***YVES PUGET*** |

Imprimer

**Alors que la loi Alimentation sera débattue aujourd’hui, 22 mai 2018, à l’Assemblée nationale, Jacques Creyssel, délégué général de la Fédération du commerce et de la distribution, évoque les enjeux de ce texte. Ainsi que de son souhait d’une harmonisation fiscale entre le commerce physique et l’e-commerce et les risques d’une proposition de sénateurs sur la loi Elan. Décryptage.**

"Des élus veulent plus d’administration, plus de taxes, plus d’interdictions… En résumé, ils veulent mettre en place tout ce qui ne faut pas faire pour laisser le commerce s’épanouir!"© © Pierre Vassal

**La loi Alimentation, qui fait suite aux Etats Généraux de l’**[**alimentation**](https://www.lsa-conso.fr/epicerie-alimentation/)**, arrive aujourd’hui à l’**[**Assemblée nationale**](https://www.lsa-conso.fr/assemblee-nationale/)**. Etes-vous optimiste ?**

Ces EGA ont été l’occasion unique de créer un consensus entre la [FNSEA](https://www.lsa-conso.fr/fnsea/), les organisations d’industriels, [Coop de France](https://www.lsa-conso.fr/coop/coop-de-france/) et la FCD. Nous avons proposé ensemble un triptyque de solutions qui a été retenu par les EGA et qui figure dans le texte de loi qui est débattu aujourd’hui à l’Assemblée. Ce texte propose premièrement d’inverser le mécanisme de contractualisation en partant des agriculteurs pour remonter vers les industriels puis vers les distributeurs. Deuxièmement, il instaure un relèvement du Seuil de Revente à Perte et, troisièmement, il limite les promotions. Ces trois mesures, qui forment un tout indissociable, ont pour objectifs de permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur métier, et de mettre fin à la guerre des prix et des promotions.  Tous ces éléments sont dans la loi et nous nous en réjouissons. Comme je me réjouis que les tenants de l’ancien monde, notamment [Michel Edouard Leclerc](https://www.lsa-conso.fr/carnet-des-decideurs/leclerc-michel-edouard%2C121616), n’arrivent pas à se faire entendre. Nous espérons que tel sera le cas jusqu’à la fin du vote de la loi. Je suis d’ailleurs très frappé par l’étude qui est sortie ces derniers jours, à l’initiative de [Leclerc](https://www.lsa-conso.fr/e-leclerc/leclerc/) et qui n’a, une nouvelle fois, d’autre but que de remettre en cause la mesure sur prévue sur le SRP en faisant croire au consommateur et à l’opinion publique qu’elle entraînerait une forte [inflation](https://www.lsa-conso.fr/inflation/). J’espère que cette étude n’a pas été payée trop cher! Parce qu’elle est à la fois totalement partielle et partiale : elle ne prend absolument pas en compte les autres éléments de la loi. Elle est aussi étonnante puisqu’elle mentionne des hausses de prix massives sur les MDD alors même que ces produits ne sont pas concernés par ce projet de loi. Tout ceci n’est pas sérieux. La mesure sur le SRP est une mesure positive. La vérité est que la législation actuelle est totalement anti-économique, puisqu’elle permet, de fait, de vendre aujourd’hui à perte, en n’intégrant aucun coût de distribution dans le calcul du SRP. En prenant en compte un forfait de 10%, au-delà du coût d’achat et de transport, la loi ne fait qu’intégrer la moitié du coût réel de distribution des enseignes. Où est le scandale ?

De plus, tout le monde sait que la perte qui existe aujourd’hui sur un certain nombre de  produits est financée par les autres produits et notamment par ceux à forte composante agricole. Tout l’objectif de cette réforme est bien de faire des péréquations positives en lieu et place des péréquations négatives actuelles. La mesure sur les promotions est, quant à elle, une mesure saine. Elle vise à mettre fin aux dérives liées aux pertes de marchés des grandes marques au profit des PME. Il est temps que le consommateur retrouve la réalité des prix.. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

**C’est pourtant bel et bien un distributeur qui a proposé du** [**Nutella**](http://www.lsa-conso.fr/produits/nutella%2C133344) **à -70%...**

Oui, mais la guerre des promotions est tout de même largement initiée par les multinationales qui ont besoin de préserver leur part de marché, alors qu’aujourd’hui, le consommateur s’oriente de plus en plus vers les produits [bio](https://www.lsa-conso.fr/bio/), locaux, fabriqués par des PME, car il considère qu’ils sont meilleurs pour sa santé.

**Certains voulaient également que le taux légal des promotions varie selon les filières ?**

Oui, certaines filières, notamment les fruits et légumes ou la filière porcine ont des besoins ou des contraintes spécifiques. Il avait été donc imaginé, lors des ateliers des EGA, que la limitation des promotions de 25% en volume et 34% en valeur, pour ces [produits frais](https://www.lsa-conso.fr/produits-frais/), puisse être modifiée par accord des interprofessions dans les 3 mois suivant la publication de la loi. Juridiquement, cela n’a pas été possible. Ce qui a conduit les pouvoirs publics, contre l’avis de beaucoup d’acteurs, y compris le nôtre, à ne pas retenir cette idée.

**Il y a quelques mois, on évoquait aussi un fonds pour aider le monde agricole. Qu’en est-il aujourd’hui ?**

Ce sujet a été très rapidement abandonné. L’idée de créer des taxes pour nourrir des fonds qui permettent d’améliorer le revenu des agriculteurs pose des problèmes juridiques. Ce serait, par ailleurs, contradictoire avec l’action par filières, souhaitée par le Président de la République. Le choix fait avec les pouvoirs publics a donc été d’accroître à la fois le rôle et les moyens des interprofessions auxquelles les industriels et distributeurs participent. Ces interprofessions vont avoir un rôle majeur dans la stratégie de montée en gamme, comme dans la définition des indicateurs de coût moyen de production, permettant d’inverser le processus de contractualisation.

**Certains évoquent aussi le fait que Bruxelles voudrait casser cette notion de SRP. Ce qui serait le cas en Belgique ou en Espagne…**

Le SRP n’est pas remis en cause par Bruxelles dès lors que c’est un élément qui permet de protéger la concurrence et d’éviter des déséquilibres de marché, comme ceux que nous connaissons aujourd’hui en France.

**Vous savez pertinemment qu’il y a la loi et l’interprétation de la loi. Et que depuis des années, les distributeurs ont toujours su contourner la loi. Pensez-vous réellement que les choses vont changer ?**

Je pense surtout que l’on souffre de vouloir régler les problèmes par une addition successive de textes avec, in fine, une complexité qui n’existe dans aucun autre pays au monde. L’histoire de l’amendement Moreau, du nom du député rapporteur de la loi, est à cet égard édifiante.  Au terme d’une longue réflexion, ce parlementaire avait proposé à la Commission des Affaires Économiques de donner plus de liberté aux acteurs économiques, notamment sur le calendrier et la périodicité des [négociations commerciales](https://www.lsa-conso.fr/negociations-commerciales/). Il s’agissait donc, pour une fois, de nous faire collectivement confiance, plutôt que d’inventer de nouvelles contraintes inefficaces.  Malheureusement, cet amendement va être finalement abandonné, avec de nouvelles contraintes formelles à la clé, même si la fixation de la date va être renvoyée aux ordonnances. Progressivement toutes les organisations d’industriels et d’agriculteurs, qui avaient trouvé au départ l’initiative intéressante, sont hélas revenues à leur conservatisme traditionnel. Il était pourtant intéressant de voir que le président de Nestlé s’était montré ouvert sur ce dispositif. Mais il est vrai, aussi, que la position favorable prise par Leclerc, a, comme trop souvent, servi de repoussoir facile.

**N’avez-vous pas peur que la boîte de pandore soit ouverte à l’Assemblée nationale, avec la possibilité de voir arriver quelques amendements surprises ?**

2600 amendements ont déjà été déposés après que plus de 2000 ont été examinés en Commission des Affaires Economiques. On peut s’attendre à des discussions vives, notamment sur le second volet de la loi, mais nous sommes confiants dès lors que les trois points clés de cette loi ne semblent pas devoir être remis en cause. Beaucoup de dispositions sont par ailleurs renvoyées aux discussions sur les futures ordonnances.

Ce qui me frappe le plus,  c’est que, dans ce volet du droit des relations commerciales,  nous continuons à avoir des discussions très franco-françaises, sans jamais s’interroger sur le fait que  cette complexité croissante va avantager d’abord et avant tout les grands acteurs transnationaux comme [Amazon](https://www.lsa-conso.fr/amazon/) qui ne se voient pas imposer de telles contraintes. Il est temps de changer, de faire un vrai benchmark au niveau européen. La réalité, c’est que la France se caractérise à la fois par le système le plus compliqué et des négociations commerciales les plus conflictuelles. Et pour complexifier encore un peu plus l’affaire, Bruxelles travaille sur un texte sur les pratiques commerciales déloyales. Rappelons-nous toujours que plus les systèmes juridiques sont complexes, plus les grands industriels sortent leur épingle du jeu par rapport aux PME.

**Mais la complexité du droit ne favorise-t-elle pas aussi des distributeurs qui montent des alliances aux achats en Europe ?**

C’est une excellente question… (sourires)

**Quel est le calendrier ?**

La loi Alimentation passe aujourd’hui mardi 22 mai 2018 à l’Assemblée nationale. Elle sera votée à la fin de la semaine.  Puis, le texte passera en juin au [Sénat](https://www.lsa-conso.fr/senat/) et devrait être définitivement voté fin juillet. Les ordonnances devraient normalement être publiées d’ici la fin octobre afin que le dispositif soit en place pour les négociations commerciales 2019.

**Vous militez fortement pour l’équité fiscale entre le commerce physique et l’e-commerce…**

Le gouvernement vient de lancer une mission de l’Inspection générale des finances sur l’égalité des conditions de concurrence en matière fiscale. Nous nous en réjouissons car cela répond à une demande que nous avions faite auprès du Premier ministre.

L’Etat doit prendre ce dossier à bras le corps. C’est pour nous, un enjeu essentiel. Le nouveau commerce est omnicanal ou phygital. Il a donc deux pieds, qui doivent être équilibrés. Pour qu’il y ait équilibre, il faut qu’il y ait égalité des conditions de concurrence. Il ne s’agit pas d’opposer un monde à un autre. Il s’agit simplement de faire en sorte d’obtenir ce fameux équilibre qui n’existe pas aujourd’hui. Notre demande est simple: pour un même euro de chiffre d’affaires, il faut que, quel que soit le soit le type de commerce, l’on paie les mêmes impôts. Aujourd’hui, ce n’est pas le cas dans différents domaines : ce n’est pas le cas pour l’impôt sur les sociétés puisque les grands acteurs transnationaux sont considérés comme n’ayant pas de présence fiscale en France. Ce n’est pas non plus le cas en matière de TVA dans la mesure où beaucoup de Marketplace s’affranchissent de tout  paiement de TVA sur les ventes extra-européennes. Ce n’est pas le cas en matière d’impôts locaux dans la mesure où ces mêmes acteurs ne payent quasiment pas d’impôts fonciers puisqu’ils n’ont pas de magasins. Ils ne payent pas, non plus, de CVAE (cotisation pour la valeur ajoutée) car ils ne sont pas censés avoir d’activité économique en France. Et, enfin, ils ne payent rien en termes d’impôts spécifiques qui touchent le commerce physique comme la Tascom. Lorsque l’on additionne tout cela, il est bien évident que l’enjeu est considérable pour notre secteur.

**Mais que représente le montant de ces taxes et impôts ?**

Les seuls impôts fonciers représentent plus de 1% du chiffre d’affaires des magasins, c’est-à-dire l’équivalent de la marge nette moyenne du secteur. Quant à la Tascom, elle atteint 1,3 milliard d’euros. Et dans beaucoup de magasins, notamment les plus grands, la facture de ce seul impôt dépasse leur résultat.

Voilà pourquoi il est urgent d’instaurer de nouvelles règles. Nous proposons que tout le monde paye la TVA quitte à la prélever au moment du paiement par la banque. Nous souhaitons que tout le monde paye son impôt sur les sociétés à partir du moment où vous avez une activité en France. Et d’ici là, nous sommes favorables au projet européen défendu par la France d’une taxation forfaitaire transitoire, basée sur le chiffre d’affaires, même si le projet actuel doit être modifié pour éviter toute double taxation et concerner davantage les pure players transnationaux. Nous militons de même pour la pure et simple suppression de la Tascom et des impôts fonciers au bénéfice d’une imposition sur l’activité au travers de la CVAE, de façon à ce que tous les acteurs payent exactement les mêmes taxes. C’est un changement majeur, une réforme fondamentale qu’il faut mener ces prochaines années. Espérons que le rapport de l’Inspection générale des finances nous permettra d’y arriver. C’est essentiel. Il faut comprendre que nous faisons face à des prédateurs. Concrètement, nous attendons fin juin les conclusions de l’Inspection générale des finances. Ensuite, la réforme se fera à plusieurs niveaux, notamment au sein de l’Europe et de l’OCDE. Les réticences sont connues, que ce soit du côté des Etats-Unis pour l’OCDE et du Luxembourg, de l’Irlande et des Pays-Bas pour l’Europe. Raison de plus pour avancer vite sur tout ce qui relève de la France, notamment sur la TASCOM et les impôts locaux.

**Ne menez-vous pas un combat tel Don Quichotte ?**

La FCD porte ce sujet depuis bientôt 3 ou 4 ans. Nous étions très seuls au départ. Nous avons été rejoints par le Conseil du commerce de France. Désormais, tout le secteur du commerce est derrière cette idée. Les collectivités territoriales et maintenant le Sénat,  sont de plus en plus conscientes du sujet pour des raisons extrêmement pragmatiques. Elles ont compris que la base fiscale du commerce physique risque de s’éroder et que, pour garder des recettes constantes, elles pourraient avoir à augmenter encore les taux, ce qui fera fuir encore plus le commerce physique. Notre fiscalité est une fiscalité de l’ancien monde et je crois que nos dirigeants politiques, à commencer par le Président de la République, en sont bien conscients.  Il faut adapter la fiscalité au nouveau monde qui n’est pas seulement physique

**Mais ce nouveau monde est très difficilement rentable…**

Si ce nouveau monde non rentable tue l’ancien monde faiblement rentable, nous allons dans le mur et ce sont les salariés qui trinqueront. Encore une fois, le sujet n’est pas d’opposer deux modèles mais de faire en sorte que tout le monde paye la même chose.

**Et cette inquiétude est-elle mondiale ?**

Je suis à la fois vice-président des fédérations européenne et mondiale du commerce. Je vois bien que ce sujet se pose aujourd’hui dans tous les pays. Tout le monde est parfaitement conscient du double enjeu. L’enjeu sur l’emploi et l’enjeu sur la ville. Si demain, il n’y a plus de magasins, si vous n’avez que des casiers ou des camionnettes de livraisons sans chauffeur, il est clair que notre vie en société en sera affectée. Nous sommes aujourd’hui les premiers recruteurs de jeunes non qualifiés et souvent le premier employeur privé local. Si tout ceci est remis en cause, l’impact sera tout autant massif que désastreux. N’oubliez pas que pour un même euro de chiffre d’affaires, il y a 3 à 5 fois plus d’emplois dans un magasin que dans une boutique virtuelle.

**Qu’en est-il de la loi Elan (Évolution du logement, de l’aménagement et du numérique) ?**

Le commerce, aujourd’hui, est au confluent de multiples projets de loi qui sont essentiels pour son avenir. La loi Elan en fait partie. Elle traite notamment du sujet du centre-ville. J’ai  eu la chance de participer à la mission d’André Marcon, nommé par le Gouvernement. Cette mission a mis en évidence plusieurs choses. Tout d’abord, arrêtons de parler de vacances commerciales comme si l’ensemble du commerce était touché de façon homogène. Le commerce alimentaire de proximité, par exemple, se développe et notamment à l’initiative de nos enseignes qui ont créé plus de 2300 magasins de proximité depuis 8 ans. A l’inverse, l’[habillement](https://www.lsa-conso.fr/textile-habillement/) est soumis à la forte concurrence d’Amazon qui est devenu le premier vendeur de vêtements aux Etats-Unis.

La mission Marcon a également montré que l’origine du phénomène de la vacance est multiple. Elle provient avant tout du départ des habitants du centre-ville, du départ des services publics, du départ des professions libérales, des difficultés de circulation et de parking et pas seulement de la concurrence de la périphérie. Il faut être clair: s’il n’y a plus de clients en centre-ville, il n’y plus de commerces, non plus !

La mission Marcon a également montré que l’avenir du commerce est  un sujet majeur, que celui-ci soit en périphérie ou en centre-ville. Sortons des oppositions systématiques et des vieilles querelles corporatistes. Avec la loi Elan, le gouvernement propose une démarche globale à travers des opérations de revitalisation du territoire. Il est notamment prévu des encouragements, donc des aides, pour moderniser le commerce, par exemple pour doper la digitalisation des points de vente. Et, dans certains cas, le projet prévoit aussi de limiter des développements commerciaux, seulement lorsque les difficultés locales sont indéniables, sans pour autant mettre en place  un moratoire national. Il s’agit donc d’une bonne approche que nous saluons.

**Mais le Sénat ne semble pas de cet avis…**

En effet, les sénateurs ont rendu publique une proposition de loi  qui va  à l’encontre du consensus trouvé. Beaucoup de sénateurs veulent faire un moratoire national et créer de nouvelles taxes. Leur proposition consiste, encore une fois, à accroître les charges sur le commerce physique sans se rendre compte que le monde a changé. Ils ne voient pas que le vrai sujet, aujourd’hui,  est celui de la pérennité du commerce physique.  Ces élus veulent plus d’administration, plus de taxes, plus d’interdictions… En résumé, ils veulent mettre en place tout ce qui ne faut pas faire pour laisser le  commerce s’épanouir!

**Et quel est le calendrier ?**

La loi Elan est passée en Commission des Affaires Economiques la semaine dernière. Elle passera la semaine prochaine en séance publique. Quant à la proposition du Sénat, elle sera examinée en juin.

**Propos recueillis par Yves Puget**